Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 5 g) de l’ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

Projet d’ordre du jour de la Conférence

 Forme du débat interactif : divers choix possibles

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  À sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité des politiques de l’environnement (CPE) de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a chargé son bureau, avec l’appui du secrétariat de la CEE et en coopération avec d’autres parties prenantes intéressées, d’engager les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), s’agissant en particulier de la préparation des documents de la vingt et unième session du CPE dont le Bureau pourrait lui recommander l’examen [ECE/CEP/2014/2, par. 84 c) et 98 gg) xi) c)]. Conformément à ce mandat, le Bureau a recommandé de donner un aperçu général des différentes formes sous lesquelles pourraient se dérouler le débat interactif de la Conférence ministérielle. |
|  Le présent document a été élaboré par le secrétariat en consultation avec le Bureau du CPE. Il donne un aperçu d’ensemble des différentes formes de débat interactif pouvant être envisagées pour le traitement des différents points pertinents de l’ordre du jour de cette huitième Conférence ministérielle. Son objet est de faciliter les débats du CPE concernant l’ordre du jour et l’organisation de la Conférence. |
|  |

 Introduction

1. Le plan de réforme « Un environnement pour l’Europe » contient des dispositions spécifiques à propos de la forme des conférences ministérielles, destinées entre autres à rehausser le débat interactif de haut niveau. À cet égard, le plan prévoit que les débats dans le cadre de ces conférences auront un caractère interactif et mêleront différents types de séances, c’est-à-dire des séances plénières, des tables rondes et des débats animés par un modérateur et faisant intervenir un nombre limité d’orateurs principaux représentant différentes parties prenantes (par exemple des États membres de la CEE, des partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » et des représentants de groupes influents). Dans la mesure du possible, des séances interactives, des tables rondes par exemple, se tiendront en parallèle [ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I, par. 13 c)].
2. En outre, les résultats de l’enquête sur la promotion du processus « Un environnement pour l’Europe » et les conclusions des conférences ministérielles (ECE/CEP/2013/21, annexe II, sect. 6.1-6.1.3, et annexe III, sect. 6.1-6.1.3), ainsi que le cadre proposé pour la préparation de la huitième Conférence ministérielle (ECE/CEP/2014/9, par. 44 à 46, et annexe) contenaient des suggestions émises par des États membres participants et des parties prenantes visant à améliorer la forme des débats interactifs à l’occasion des conférences ministérielles futures.
3. Plusieurs de ces suggestions sont reprises, avec un certain nombre d’autres, dans le présent document. Celui-ci donne une liste de différents types de débat interactif, dont certains pourraient se révéler particulièrement avantageux pour la tenue de la huitième Conférence ministérielle.
4. En fonction de l’espace et des capacités technologiques dont dispose le centre de conférences, mais aussi du budget du pays hôte, la durée prévue pour les différentes formes de débat et le nombre de participants dans chaque cas pourront faire l’objet d’adaptations. Plusieurs des options présentées pourront également être combinées pour être mises en œuvre en parallèle.
5. Il est à noter que les séances plénières resteront structurées comme par le passé et que les options qui sont ici présentées ne concernent que la partie de la Conférence relative au débat interactif.

 I. Formes proposées

1. Les 12 formes de débat présentées sous les points A à L ci-dessous ne représentent qu’une partie des options envisageables en termes de débats interactifs. Certaines ont déjà été testées à l’occasion de réunions du CPE et sont donc plus familières des membres du CPE que d’autres. Les détails concernant les participants et les besoins technologiques pour chaque type de débat dont il est question ci-après sont repris dans une annexe.
2. Par ailleurs, les États membres et autres parties prenantes du processus « Un environnement pour l’Europe » sont encouragés à faire parvenir au secrétariat d’autres idées éventuelles concernant les formes que pourrait prendre un débat interactif, particulièrement si elles ont fait la preuve de leur efficacité dans le cadre d’un débat ministériel ou autre débat de haut niveau faisant intervenir de multiples parties prenantes.

 A. Réunion-débat

1. La première option est celle de la réunion-débat, de structure similaire à celle des réunions-débats ayant eu lieu à l’occasion de la consultation ministérielle de la région de la CEE sur le suivi et la responsabilité dans le cadre du programme de développement pour l’après-2015, qui s’est tenue récemment (Genève, 15-16 septembre 2014). Dans ce type de débat, un modérateur présente le ou les thèmes dont les participants seront amenés à débattre. Un maximum de cinq experts (3 ministres, 1 représentant d’une organisation non-gouvernementale (ONG) et 1 représentant du monde de l’entreprise), prennent successivement la parole pendant dix minutes au maximum pour s’exprimer sur le thème où la question abordé(e).
2. À l’issue de chaque intervention, le modérateur en résume brièvement (en une minute ou deux) les points saillants, avant de présenter l’expert suivant. Lorsque les cinq experts se sont exprimés, la parole est donnée aux autres ministres et aux parties prenantes présentes, et un débat interactif s’installe, pour une durée d’environ quarante-cinq minutes. Il peut également être décidé de donner deux fois la parole à l’assistance, soit pour une vingtaine de minutes au maximum après l’exposé des trois premiers experts, puis à nouveau pour un maximum de vingt-cinq minutes après les deux derniers exposés, avec dans le même laps de temps une synthèse de l’ensemble des points développés par les experts.

 B. Tables rondes parallèles

1. Une deuxième option est celle des tables rondes parallèles, à savoir un maximum de deux tables rondes se tenant simultanément, l’une avec services d’interprétation dans les trois langues officielles de la CEE (anglais, français et russe) et l’autre en anglais seulement (compte tenu des contraintes du pays hôte en termes de ressources, qui nécessiteraient de prévoir des équipes supplémentaires d’interprètes et un équipement technique adéquat). Chaque table ronde pourrait réunir jusqu’à 30 participants, dont des ministres et des chefs de délégation des États membres de la CEE (jusqu’à 19 sièges), des OIG (jusqu’à 2 sièges), des ONG (jusqu’à 4 sièges), des centres régionaux pour l’environnement (CRE) (jusqu’à 2 sièges) et des représentants du secteur privé (jusqu’à 4 sièges).
2. Les deux tables rondes s’ouvriraient par les observations liminaires d’un modérateur. Les participants seraient ensuite invités à engager activement le débat en abordant les questions préalablement convenues. Dans leurs interventions, les participants pourraient tout à la fois aborder une ou plusieurs questions et réagir aux interventions d’autres participants.
3. Au lieu de déclarations préparées à l’avance, vivement déconseillées, les participants seraient encouragés à procéder à des échanges de vues sur le ou les thèmes faisant l’objet du débat. Pour permettre à chaque participant d’intervenir au moins une fois au cours du débat, le temps de parole pour chaque intervention serait limité à trois minutes. Au terme du débat, le modérateur mettrait en lumière les points essentiels méritant d’être portés à l’attention de la plénière.
4. Dans leurs réponses à l’enquête sur le processus « Un environnement pour l’Europe », 20 pays et 2 autres parties prenantes se sont dit « tout à fait d’accord » pour conserver la formule des tables rondes, tandis que cinq pays et trois autres parties prenantes se sont dit « plutôt d’accord », une autre partie prenante étant pour sa part « plutôt pas d’accord »[[1]](#footnote-1).

 C. Commissions thématiques

1. La formule de la « commission thématique » suppose d’aborder un ou plusieurs thèmes (éventuellement les deux thèmes principaux de la conférence) et de créer dans le cadre de chaque thème deux « commissions » réunissant entre 15 et 20 parties prenantes (la majorité des sièges allant aux ministres ou à leurs représentants directs) pour examiner un aspect donné du thème central (on pourrait ainsi envisager que chaque commission traite un aspect particulier des thèmes principaux de la conférence par exemple). À titre d’illustration, on trouvera ci-après une partie de l’ordre du jour d’une conférence qu’a tenue récemment le Comité international de la Croix-Rouge. Il se présente comme suit :

 a) Thème 5.2. Renforcer l’action humanitaire au niveau local :

 Commission A – Migration : garantir l’accès, la dignité, le respect de la diversité et l’intégration sociale;

 Commission B – Le renforcement du rôle d’auxiliaire : partenariats pour des sociétés nationales plus fortes et développement du volontariat;

 b) Thème 5.3. Lever les obstacles aux soins de santé :

 Commission C – Les soins de santé en danger : respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence;

 Commission D – Réduire les inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes et les enfants.

1. Chaque commission se réunirait séparément et débattrait pendant quelque quarante-cinq minutes de la question ou du thème qu’il lui aurait été dévolu(e). Ce temps étant écoulé, toutes les commissions se réuniraient dans un espace central où un porte-parole désigné pour chacune des commissions présenterait pendant sept à dix minutes les conclusions, les solutions, les questions additionnelles et les points essentiels de débat. Lorsque tous les porte-parole se seraient exprimés, un débat général pourrait alors s’installer pendant trente minutes environ, ce temps englobant les questions des observateurs n’ayant pas pris part aux commissions.

 D. Discussions-perspectives

1. Une autre option consiste à organiser simultanément plusieurs « discussions-perspectives », qu’il appartient à différents groupes de parties prenantes de conduire seuls (les ONG sont par exemple chargées d’un thème, les entreprises d’un autre, les ministres d’un troisième, etc.). Dans cette configuration, la discussion reflète la perspective du groupe de parties prenantes concerné sur un thème, une question ou un ensemble de questions donné. Les débats ainsi menés au sein des différents groupes débouchent ensuite sur un débat ouvert entre quelque 20 à 30 participants d’autres groupes, auquel se joignent d’autres parties prenantes en qualité d’observateurs.
2. Les vingt à trente dernières minutes du temps imparti pour chaque discussion sont réservées aux questions des observateurs à l’adresse du groupe de parties prenantes concerné. Aucun exposé préparé n’est admis, hormis celui de la partie prenante ayant conduit la discussion. Cette formule peut être envisagée pour permettre plusieurs débats concomitants (en fonction du nombre de salles disponibles), à moins de prévoir une réunion de deux heures pour deux groupes de parties prenantes la première journée, et une autre pour deux autres groupes la journée suivante.

 E. Débat-spectacle

1. Dans cette formule, des parties prenantes et des représentants de différents pays se voient offrir l’occasion de s’exprimer dans le cadre d’une conversation informelle. Comme dans un débat-spectacle comparable à ceux qu’offre la télévision, un « hôte » ou modérateur s’entretient avec des « invités », qui, dans ce cas-ci, pourraient être des ministres ou des représentants de différents groupes de parties prenantes. Chaque « invité » converserait ainsi avec l’« hôte » du débat pendant quelque quinze minutes sur un ton informel, dans un dialogue libre tournant autour d’une question ou d’un thème particulier. À l’issue de l’entretien, l’invité quitterait la scène ou le devant de la salle et céderait la place à l’invité suivant.
2. Selon le choix des organisateurs, le thème traité serait poursuivi, ou, au contraire, un autre thème serait abordé. Lorsque les quatre ou cinq invités se seraient exprimés, ils se réuniraient pour tenir ensemble une réunion-débat à laquelle se joindraient l’hôte et les observateurs. Cette réunion-débat pourrait avoir une durée d’une heure. Selon le nombre de salles disponibles et l’organisation générale de la conférence, celle-ci pourrait accueillir simultanément plusieurs débats-spectacle sur différents thèmes.

 F. Colloque thématique

1. Autre option envisageable : celle du « colloque thématique », plus classique, qui permet d’entendre des exposés ciblés et de portée limitée sur un thème en particulier. Un débat sous cette forme serait placé sous la conduite d’un modérateur et mettrait sur le devant de la scène trois orateurs et un commentateur. Il pourrait avoir une durée de deux heures, incluant le temps de parole accordé à chaque orateur, d’une durée de vingt minutes, un exposé de quinze minutes par le commentateur et un débat ouvert de quarante-cinq minutes entre les participants, le modérateur et les observateurs présents dans l’assistance.

 G. Table ronde tournante

1. Sous la forme d’une « table ronde tournante », un débat verrait intervenir cinq ou six petits groupes de 10 à 12 personnes (parmi lesquelles des ministres, des représentants d’ONG et d’OIG et des membres du monde de l’entreprise), chaque groupe passant successivement quelque quinze minutes à la table d’un modérateur chargé de consigner les points principaux de la discussion. Chaque table ronde examinerait une question particulière en rapport avec les thèmes de la conférence, cette question étant elle-même liée aux autres.
2. À chaque rotation, les modérateurs résumeraient brièvement les points soulevés, permettant ainsi au nouveau groupe d’embrayer à partir des points sur lesquels s’est arrêtée la discussion précédente. Lorsque les différentes tables auraient suffisamment donné l’occasion à l’ensemble des groupes de s’exprimer sur les thèmes proposés, les points essentiels consignés au terme de chaque discussion seraient présentés à l’ensemble de l’assistance par chacun des modérateurs, après quoi viendrait un débat général d’environ trente minutes.

 H. Séance de questions/réponses

1. L’une des suggestions formulées dans le cadre de l’enquête de 2013 sur le processus « Un environnement pour l’Europe », prise en compte dans le cadre proposé pour la préparation de la huitième Conférence ministérielle, portait sur un mode d’organisation de la conférence calqué sur le show télévisé de la BBC intitulé « Question Time ». Dans ce type de configuration, le panel de la conférence est constitué d’un modérateur et de quatre experts d’appartenances différentes. Avant la discussion, des questions sont préparées par les membres de l’assistance sur deux ou trois thèmes préalablement convenus. Le modérateur en retient un certain nombre, qui fera l’objet d’un débat d’une durée d’une heure.
2. Les experts ne sont pas informés des questions qui leur seront posées et doivent donc y répondre sans aucune préparation. Leur réponse ne doit pas prendre plus de deux à trois minutes. Lorsqu’ils se sont tous exprimés, leurs homologues peuvent formuler des commentaires ou réagir pendant trois à quatre minutes, après quoi l’assistance se voit accorder cinq minutes au maximum pour faire part à son tour de ses commentaires. Il en va ainsi pour le traitement de chaque question ou thème abordé jusqu’à épuisement de l’heure impartie pour la discussion.
3. En fonction du temps et des locaux mis à la disposition de la conférence, la durée du débat peut être portée à deux heures, à moins qu’il ne soit décidé de faire place à d’autres experts et/ou à un autre modérateur pour entamer une seconde série de questions, soit sur le même thème, soit sur un nouveau thème. Il est possible également de tenir simultanément plusieurs séances de questions/réponses pour autant que le lieu de la conférence soit suffisamment pourvu en locaux et en services d’appui technologique.
4. En réponse à l’enquête sur le processus « Un environnement pour l’Europe », 11 pays se sont dits « tout à fait d’accord » avec la proposition portant sur la tenue d’un débat de type « Question Time », tandis que sept autres pays et six autres parties prenantes se sont dits « plutôt d’accord »[[2]](#footnote-2).

 I. Discussion en cercles

1. Dans une configuration de discussion « en cercles », deux cercles concentriques de sièges sont formés dans une salle de conférence : le premier est un petit cercle qui ne compte que cinq sièges, tandis que le second accueille le reste des participants (le nombre de sièges peut ici ne pas dépasser 15, mais il peut aller jusqu’à 100 si besoin est). Dans la configuration du « cercle fermé », cinq ministres et parties prenantes sont choisis parmi les participants pour engager une discussion après avoir pris place sur les sièges du cercle intérieur. Un modérateur se charge de présenter le thème ou la question à débattre, tandis que les occupants du cercle extérieur observent. Au bout de trente minutes, il est mis un terme à la discussion, et l’assistance dispose de cinq à sept minutes pour faire part de ses réactions. Un autre groupe de cinq ministres et parties prenantes est alors choisi pour occuper le cercle intérieur. Le processus se poursuit de la même façon jusqu’à épuisement du temps imparti pour la discussion ou de l’ensemble des thèmes à traiter.
2. Une variante est celle du « cercle ouvert », où l’un des cinq sièges du cercle intérieur reste inoccupé. Les membres de l’assistance dans le cercle extérieur peuvent se joindre à la discussion des occupants du cercle intérieur en venant occuper le siège vacant. Dans ce cas, l’un des autres occupants du cercle intérieur quitte volontairement celui-ci de façon à laisser en permanence un siège libre dans le cercle intérieur. Si l’on veut, on peut poursuivre en s’en tenant à la variante du « cercle fermé ».
3. Cette formule peut également être adaptée pour en faire un cercle d’experts. Dans ce cas, le débat classique de début est suivi non pas de l’habituelle discussion de clôture à laquelle prend part l’assistance, mais d’une autre forme de discussion où l’on voit les membres du panel s’asseoir en cercle pour échanger les uns avec les autres, face à l’assistance, et répondre aux interventions faites par leurs homologues au cours du débat initial.
4. Une autre variante encore est celle du cercle hétérogène, où les cinq sièges du cercle intérieur sont occupés par un représentant de chaque groupe de parties prenantes (ministres, ONG, OIG et représentants du monde de l’entreprise, auxquels viendra s’ajouter un éducateur ou un expert). Il s’agit d’une variante proche de celle du « cercle fermé », qui peut être utile pour tenter de rapprocher des points de vue différents.

 J. Affichage de contenus dans une approche privilégiant
la recherche de solutions

1. Une autre option possible est celle qui consiste à susciter le débat de manière informelle en présentant les questions à traiter par voie d’affiches en vue de faciliter la recherche de solutions. Entre quatre et six représentants appartenant à différents groupes de parties prenantes sont ainsi invités à présenter une question donnée sous la forme d’affiches ou autres support de présentation détaillant des recherches, des études de cas particulières ou d’autres situations de la vie réelle en liaison avec un thème ou un ensemble de questions donné.
2. Cet affichage peut être disposé de façon à occuper une vaste salle de conférence, que les participants peuvent parcourir durant vingt à vingt-cinq minutes en prenant connaissance du contenu des affiches et en en débattant les uns avec les autres. Lorsque ce temps est écoulé, chaque représentant dispose de sept minutes pour présenter ses recherches, ses études de cas, etc.
3. Les observateurs disposent à leur tour de quelque cinq à dix minutes pour en débattre, lui poser des questions et lui soumettre des solutions possibles, avant de suivre la présentation suivante. Le temps restant est mis à profit pour une conversation informelle de groupe sous la conduite d’un modérateur, qui offre l’occasion d’exprimer des avis et de poser des questions en rapport avec les exposés ou les affiches.
4. L’idée derrière cette forme de discussion est d’apporter collectivement aux représentants des parties prenantes des solutions potentielles aux questions soulevées par eux dans leur présentation et de conduire les groupes à s’entendre sur des recommandations générales qui soient susceptibles d’éviter dans le futur la reproduction de situations du même type et que puissent suivre l’ensemble des parties prenantes et des États membres.

 K. Café mondial

1. Une autre option est celle du « café mondial ». Dans ce scénario, à l’issue d’une séance plénière initiale, les participants se répartissent entre trois ou quatre groupes pour entamer une séance thématique. Chaque groupe dispose d’environ quatre-vingt-dix minutes pour traiter séparément d’un ensemble de questions clefs (trois ou quatre) de manière informelle et interactive. Ces discussions de groupe ont essentiellement pour but de susciter la formulation de propositions quant à la manière d’aborder les problèmes liés aux différents thèmes abordés et de leur apporter des solutions.
2. Durant les trente dernières minutes d’une séance de deux heures, une synthèse des conclusions auxquelles est parvenu chaque groupe est ensuite communiquée à la plénière par un modérateur. Un bref résumé des conclusions de l’ensemble des groupes est également soumis par écrit à la plénière afin qu’elle puisse l’examiner et en tirer parti.

 L. Jeu sérieux

1. Une dernière option, celle du « jeu sérieux », a été suggérée par un membre du Bureau du CPE et a reçu le soutien de plusieurs autres membres.
2. Les jeux dits « sérieux » sont des simulations de situations ou de processus du monde réel imaginées dans le but de résoudre un problème. Ils peuvent être adaptés à un large éventail de publics. Les jeux sérieux peuvent toucher à tous les types de genre, faire appel à différentes technologies et être conçus pour tout type de plate-forme. Ils sont faits pour instaurer un cadre motivant et autogène, de nature à susciter l’intérêt des joueurs, les éduquer et les former.
3. Pour la conférence « Un environnement pour l’Europe », la méthode du jeu sérieux pourrait être adaptée au contexte des deux thèmes de la conférence et des parties prenantes, à savoir les ministres, les ONG, le monde de l’entreprise et les OIG, en élaborant soit un scénario simulant une situation pouvant exister dans le monde réel (par exemple celle dans laquelle, pendant une durée de temps donnée, les normes concernant les concentrations de polluants spécifiques dans l’atmosphère seraient largement dépassées, induisant des effets néfastes pour la santé et se traduisant par une augmentation de la mortalité dans la population d’une ville fictive), soit un processus donné (par exemple l’écologisation de l’économie d’un pays fictif).
4. L’élaboration d’un scénario approprié dans la perspective de la Conférence ministérielle de Batumi pourrait être confiée au Bureau du CPE, avec l’appui du secrétariat et en consultation avec les partenaires intéressés, en vue d’un examen et d’un essai ultérieurs par le CPE à l’occasion de sa session extraordinaire en février 2016.

 II. Autres commentaires et suggestions

1. Parmi les réponses qu’ont apportées les États membres à l’enquête à propos de la forme du débat interactif devant se dérouler dans le cadre de la Conférence ministérielle, on citera notamment celles-ci :

 a) La Slovénie a suggéré des tables rondes ou des ateliers à caractère régional ou sous-régional, afin de permettre aux ministres respectifs de s’exprimer dans leur propre langue ou dans une autre langue de la région qu’ils pratiquent également;

 b) La République tchèque a exprimé l’avis que le processus « Un environnement pour l’Europe » bénéficierait d’un engagement politique plus marqué et de la participation d’experts;

 c) L’ONG BIOTICA a suggéré que les ONG se voient accorder une plus large place dans les tables rondes;

 d) La Pologne a fait part de son intérêt pour un débat sous la forme de questions/réponses, avec une réserve, à savoir de bien tenir compte des aspects organisationnels de la formule.

Annexe

 Détails concernant les participants et les besoins technologiques
pour chaque forme de débat

| *Forme* | *Total des participants et des observateurs inactifs*  | *Nombre de participants actifs* | *Participants principaux* | *Faut-il un modérateur?*  | *Faut-il un rapporteur?* | *Besoins en termes de technologie* | *Langues* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réunion-débat | La dimension de la salle est la seule limite | 5, plus 150 à 200 membres actifs dans l’assistance | Ministres (3), ONG (1), entreprises (1) | Oui | Oui, le modérateur est également le rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs  | Anglais, français, russe  |
| Tables rondes parallèles | La dimension de la salle est la seule limite; 150 personnes au minimum  | Jusqu’à 30 | Ministres et chefs de délégation (maximum 19), OIG (maximum 2), ONG (maximum 4), CRE (maximum 2), entreprises (maximum 3)  | Oui, un pour chaque table ronde  | Oui, un pour chaque table ronde  | Microphones, interprètes et écouteurs  | Une séance en anglais, français, russe; l’autre en anglais seulement  |
| Commissions thématiques | 300 personnes au maximum, à répartir dans quatre salles; sinon, une ou deux grandes salles permettant de réunir séparément plusieurs petits groupes  | 15 à 20 dans chaque groupe, plus un maximum de 50 observateurs dans chacune des quatre commissions  | Ministres (maximum 15), ONG, OIG, entreprises (maximum 5 au total pour chacune des trois catégories)  | Non | Oui, chaque commission choisit en son sein un porte-parole/ rapporteur  | Aucun, à moins que chaque commission ne souhaite disposer de microphones pour ses débats (interprètes et écouteurs pour une commission si nécessaire)  | Anglais seulement, sinon une des quatre commissions avec interprétation en anglais, français et russe si nécessaire  |
| Séances-perspectives | La limite est fixée par le nombre et la dimension des salles disponibles; au minimum quatre salles pouvant accueillir chacune entre 50 et 75 personnes  | 8 à 10 représentants de groupes, plus 30 à 40 participants à raison d’un maximum de 50 par groupe; quatre groupes au maximum  | 8 à 10 membres représentant un groupe de parties prenantes (ONG, ministres, entreprises, OIG, pour un maximum de quatre groupes  | Non | Oui : un pour chaque séance en groupe  | Microphones (interprètes et écouteurs pour une commission si nécessaire)  | Anglais seulement, sinon un des groupes avec interprétation en anglais, français et russe si nécessaire  |
| Débat-spectacle  | La dimension de la salle est la seule limite | 6 à la tribune, avec un auditoire de non moins de 80 à 100 participants  | 5 « invités » (3 ministres, 1 ONG, 1 OIG ou entreprise) | Oui | Oui : le modérateur est également le rapporteur | Microphones, interprètes et écouteurs (si nécessaire)  | Anglais, français et russe si l’interprétation est nécessaire |
| Colloques thématiques | La dimension de la salle est la seule limite  | 4 à la tribune, avec un auditoire de non moins de 150 participants  | 3 orateurs (1 ministre, 1 ONG, 1 OIG ou entreprise), 1 commentateur | Oui | Oui : le modérateur est également le rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs (si nécessaire)  | Anglais, français et russe si l’interprétation est nécessaire  |
| Table ronde tournante | La dimension de la salle est la seule limite; 100 personnes au minimum | 10 à 12 personnes réparties entre 5 à 6 petits groupes; un modérateur par table, pour un total de 80 personnes au maximum  | Jusqu’à 50 ministres, maximum 10 représentants d’ONG, maximum 8 entreprises, maximum 5 autres  | Oui : un modérateur pour chacune des 5 à 6 tables  | Non : les modérateurs feront également office de rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs (si nécessaire)  | Anglais, français et russe si l’interprétation est nécessaire |
| Séance de questions/ réponses | La dimension de la salle est la seule limite; 100 personnes au minimum | 5 à la tribune, plus 100 membres actifs au maximum dans l’assistance | 4 experts (2 ministres, 1 ONG, 1 OIG ou représentant d’entreprise)  | Oui | Oui, sinon le modérateur pourra faire office de rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs  | Anglais, français, russe |
| Discussion en cercles | La dimension de la salle est la seule limite; 100 personnes au minimum  | Pas plus de 15 et non moins de 100 membres actifs dans l’assistance selon la configuration, plus 6 personnes dans le cercle intérieur  | 5 participants (mélange de ministres, ONG, OIG et entreprises)  | Oui | Oui, sinon le modérateur pourra faire office de rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs | Anglais, français, russe |
| Affichage | La dimension de la salle est la seule limite; 100 personnes au minimum  | 80 à 100 participants actifs (surtout des ministres)  | 1 représentant de chaque groupe de parties prenantes, jusqu’à 6 représentants  | Non | Oui | Ordinateur, projecteur, écran (si l’un des représentants a recours à des moyens numériques), microphone | Anglais |
| Café mondial | La dimension de la salle est la seule limite; 200 personnes au minimum  | 200 participants actifs et plus, répartis entre 4 à 6 groupes  | Chacun des 4 à 6 groupes est composé de ministres et chefs de délégation et de membres d’OIG, ONG, CRE et entreprises  | Oui | Oui : chacun des 4 à 6 groupes choisira en son sein un rapporteur  | Microphones, interprètes et écouteurs (pour les débats de clôture)  | Anglais, Français, russe (encore que chaque groupe puisse être constitué par langue ou par région pour éviter les besoins de traduction)  |
| Jeu sérieux | La dimension et le nombre des salles et le nombre de ministres participants sont les seules limites; selon le scénario du jeu, l’ensemble des ministres présents et plusieurs représentants d’ONG et d’autres parties prenantes peuvent participer  | Nombre de participants adaptable en fonction du scénario (surtout des ministres) | Chacun des groupes formés est composé de ministres et de membres d’ONG et d’entreprises  | Oui | Oui, pour chaque groupe constitué  | Microphones, interprètes et écouteurs (pour les débats de clôture)  | Anglais, français, russe (encore que chaque groupe puisse être constitué par langue ou par région pour éviter les besoins de traduction)  |

1. Pour plus de détails, voir ECE/CEP/2013/21, annexes II et III, disponible à l’adresse www.unece.org/index.php?id=32257. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus de détails, voir ECE/CEP/2013/21, annexes II et III, disponible à l’adresse www.unece.org/index.php?id=32257. [↑](#footnote-ref-2)